

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la modification du permis de construire délivré pour la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol aux lieu-dits « Les Cents Planches-Les Villiers » sur le territoire de la commune de MER,

Par arrêté préfectoral du 28 juin 2019, une enquête publique relative à la modification du permis de construire délivré pour la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol aux lieu-dits « Les Cents Planches-Les Villiers » sur le territoire de la commune de MER, sera ouverte en mairie de Mer du 22 juillet 2019 à 09h00 au 23 août 2019 à 17h00.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'Environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

Demande de permis de construire modificatif n° 041 136 15 C0007-M02 déposée par la société CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MER dont le siège social est situé 1 Hameau Le Pouzarnel, 46320 Espedaillac, représentée par M. Xavier BARBARO.

Des informations relatives au projet peuvent être sollicitées auprès de Mme Gaëlle DAVAINÉ, de la société NEOEN, à l'adresse mail suivante : gaelle.davaine@neoen.com

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M. Claude PITARD, cadre de l'équipement en retraite, est nommé commissaire-enquêteur.

CONSULTATION DU DOSSIER : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de Mer ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de MER :

lundi - mardi - mercredi - vendredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

jeudi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Mer afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de MER, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Mer :

- le lundi 22 juillet 2019 de 09h00 à 12h00
- le mercredi 31 juillet 2019 de 14h00 à 17h00
- le mardi 13 août 2019 de 09h00 à 12h00
- le vendredi 23 août 2019 de 14h00 à 17h00

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher et à la mairie de MER où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>